celui d'un travailleur normal. Pour remédier à cette situation, à titre d'essai, nous avons mis sur pied deux projets.

A l'institution à sécurité minimale de William Head, sur l'île Vancouver, un salaire régulier sera versé pour la construction d'un bâtiment dont l'institution a besoin. Les détenus devront répondre aux mêmes exigences que celles en vigueur dans l'entreprise privée, pour ce qui est des heures de travail et de la productivité. Au lieu de l'allocation quotidienne actuelle, qui varie entre 55c. et 85c., les détenus recevront le salaire minimum fédéral qui leur permettra de payer leurs vêtements, d'aider à entretenir leur famille, d'économiser en prévision de leur libération, de payer leurs impôts et d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage et à celles versées en vertu de la loi des accidents du travail. Quand il sera libéré, le détenu sera peut-être moins enclin à dévaliser une banque: bien au contraire, il aura déjà un compte en banque. Il pourra même toucher, comme tout autre travailleur, des prestations d'assurancechômage au cours de la période de temps nécessaire pour se trouver un emploi.

A Drumheller (Alberta), nous sommes déjà allés plus loin: les détenus ont l'entière responsabilité de la construction, de l'organisation et de l'exploitation d'un terrain pour la pratique du golf. Et l'argent provenant des revenus de ce commerce est versé en entier au fonds de fiducie des détenus. Ce projetpilote sur lequel nous fondons de l'espoir démontrera qu'il est possible de laisser les détenus assumer euxmêmes des responsabilités, et ainsi d'agir comme dans la société normale.

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Un autre projet important est présentement en cours dans le domaine de l'éducation correctionnelle. Au mois de septembre dernier, le Collège public St. Lawrence, de Kingston, a agrandi le cadre de son campus pour englober le pénitencier de Collins Bay. L'institution fera donc partie intégrante du campus, et les détenus pourront suivre les mêmes programmes, auront les mêmes professeurs et recevront les mêmes diplômes que les étudiants inscrits à plein temps au Collège. Ceci permettra une meilleure structuration des programmes éducationnels ainsi qu'une rotation de professeurs. Le détenu sera donc en contact avec un plus grand nombre de personnes de l'extérieur, ce qui facilitera sa réintégration éventuelle à la société.

Un autre projet à l'élaboration duquel le Service canadien des pénitenciers participe est un projet de recherche en collaboration avec la Donner Foundation of Toronto et l'Université de Victoria. D'ici un an, nous comptons pouvoir déterminer les effets de l'éducation correctionnelle de manière à évaluer les activités des détenus après leur libération.

Toutes ces réformes seront impossibles, cependant, à moins que nous n'ayons à notre disposition un personnel hautement qualifié. Nous voulons accroître l'effectif du personnel professionnel du Service (criminologues, sociologues, psychologues, techniciens en matière correctionnelle, etc.) de manière à augmenter la proportion des professionnels par rapport au nombre des détenus. Nous avons à notre disposition une très large réserve puisque déjà les CEGEP, les collèges et les universités offrent des cours techniques et professionnels dans le domaine de la correction.

LE RÔLE DES EMPLOYEURS

Un troisième élément essentiel à la mise en oeuvre de ces réformes, c'est la participation des citoyens. Un programme important est celui que doivent mettre en oeuvre les membres de la collectivité extérieure pour encourager la réhabilitation de l'ex-délinquant. Nous avons entrepris des études à long terme sur les relations communautaires pour mieux planifier les programmes auxquels les citoyens, les employeurs, les agences bénévoles et les professionnels participent de concert avec nous; nous avons finalement fait campagne en vue d'exhorter les employeurs canadiens, y compris nos propres ministères, à embaucher les libérés conditionnels et les anciens détenus.

Dès que notre société sera mieux sensibilisée au problème de la prévention du crime et de la réhabilitation des délinquants, et que les citoyens se rendront compte des avantages, tant économiques que sociaux, d'un programme de réhabilitation, une bonne partie du défi sera relevée.

On nous reprochera peut-être d'effectuer des réformes trop libérales ou de négliger de protéger la société contre les criminels dangereux.

Il est vrai que cette nouvelle politique de réhabilitation va comporter certains risques. Par contre, nous ne pouvons perpétuer un système qui nous expose à des dangers encore plus évidents.

Ceci dit, nous sommes tout à fait conscients des dangers que présentent certains détenus, et nous entendons prendre toutes les mesures nécessaires en vue de protéger la société contre eux.

* * * * *

CORRECTION

L'article de la page 1 du Numéro 40 du B.H.C. (6 octobre) aurait dû avoir pour titre "Réunion de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord à Ottawa", et le premier paragraphe du même article se lire comme il suit: "Extraits de l'allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la réunion de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord tenue pour la première fois à Ottawa le 27 septembre".